

CHARTRE

MEDECINS SANS FRONTIERES

"Médecins Sans Frontières" est une association privée à vocation internationale, provisoirement de statut français. Cette association rassemble exclusivement des médecins et membres des corps de santé qui, en adhérant, ont souscrit sur honneur aux principes suivants :

1. Les Médecins Sans Frontières apportent leur secours à toutes les victimes de catastrophes naturelles, d'accidents collectifs et de situation de belligérance sans aucune discrimination de race, de politique, de religion ou de philosophie.
2. Oeuvrant dans la plus stricte neutralité et une complète indépendance, s'interdisant toute immixtion dans les affaires intérieures des états, des gouvernements et des partis, sur le territoire desquels ils sont appelés à servir, les Médecins Sans Frontières revendiquent pour leur action, au nom de sa vocation universelle, la liberté pleine et entière de l'exercice de la fonction médicale.
3. Ils n'acceptent et ne subissent aucune inféodation ou influence à quelque pouvoir, force politique, idéologique ou religieuse que ce soit.
4. Ils respectent le secret professionnel et s'abstiennent de porter un jugement ou d'exprimer publiquement une opinion - favorable ou hostile - à l'égard des événements, des forces et des dirigeants qui ont accepté leur concours.
5. Anonymes et bénévoles, ils n'attendent de l'exercice de leur activité aucune satisfaction personnelle ou collective. Ils mesurent les risques et périls des missions qu'ils accomplissent et ne réclameront pour eux ou leurs ayants-droits aucune compensation autre que celle que l'association sera en mesure de leur fournir.